

27 février 2015

Rachat d'actions propres via l'émission d'options put négociables aux fins de réduction du capital

ALTIN

Altin SA
Baar

Le conseil d'administration d'Altin SA, Neuhofstrasse 8, 6340 Baar («Altin») a décidé de procéder à un rachat d'actions à concurrence de 10 % du capital-actions en vue d'une réduction du capital (le capital-actions s'élève à 65 005 739.00 CHF, répartis en 3 823 867 actions nominatives d'une valeur nominale de 17.00 CHF chacune). Le rachat d'un maximum de 382'386 actions nominatives d'une valeur nominale de 17.00 CHF chacune (les «actions Altin») aura lieu par le biais d'une distribution d'options put négociables aux actionnaires. Chaque actionnaire recevra une option put gratuite par action Altin. Dix options put donneront le droit à leur titulaire de vendre une action Altin au prix de rachat indiqué à Altin.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2015 d'Altin se prononcera sur une réduction du capital équivalent au volume de rachat obtenu.

Les options put seront attribuées aux actionnaires d'Altin aux conditions suivantes:

EMETTRICE	Altin SA, Baar		
ATTRIBUTION	1 option put pour 1 action Altin Chacune des 3 823 867 actions Altin émises ouvre droit à l'attribution d'une option put. Le nombre total d'options put émises s'élèvera à 3 823 867.		
DATE DE DETACHEMENT	27 février 2015		
INFORMATION ET PROCEDURE	Les actionnaires seront informés par leur banque dépositaire et les options put créditées automatiquement dans leur dépôt. L'exercice ou la vente d'options put devra se faire conformément aux instructions de la banque dépositaire.		
TYPE D'OPTION	Européenne		
RATIO D'EXERCICE	10 options put donnent le droit à leur détenteur de vendre 1 action Altin à Altin au prix d'exercice.		
DATE D'EXERCICE	Le 13 mars 2015 jusqu'à 12h00 (HEC). Les options put non exercées dans ce délai, ainsi que les droits qui y sont associés, deviennent caducs.		
PRIX D'EXERCICE (PRIX DE RACHAT)	64,00 USD par action Altin déduction faite de l'impôt fédéral anticipé de 35 % sur la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale de l'action Altin, soit 47,8599 USD net par action Altin (prix de rachat net). Pour le calcul de la déduction d'impôt anticipé en francs suisses, le prix d'exercice en dollars américains a été converti en francs suisses au cours de change à 11h, publié le 24 février 2015 sur le site internet de la Banque nationale suisse («Cours de change (actuels)») de 0,9505 CHF. Le prix de rachat net en francs suisses s'élève à 45,4908 CHF et la déduction d'impôt anticipé à 15,3412 CHF par action Altin vendue à Altin.		
PAIEMENT	Le paiement du prix de rachat net (en USD) aura lieu le 17 mars 2015 contre livraison du nombre correspondant d'actions Altin et d'options put.		
COTATION	La cotation des options put selon le Main Standard de SIX Swiss Exchange SA a été sollicitée et obtenue pour le 27 février 2015. Les options put se négocieront du 27 février 2015 au 12 mars 2015 inclus sur SIX Swiss Exchange SA (monnaie de négoce des options put: le dollar américain).		
MATÉRIALISATION	Certificat global durable. Les détenteurs des options put n'ont pas droit à la remise d'un certificat individuel.		
RESULTAT DU RACHAT D' ACTIONS	Le résultat du rachat d'actions devrait être annoncé le 13 mars 2015, après la clôture de la bourse, dans un communiqué de presse diffusé par la société ainsi que sur le site internet de la société (https://www.altin.ch/about-altin/news/index.htm?lang=fr).		
ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 3% DES DROITS DE VOTE	Nombre d'actions nominatives	Part de capital et de droits de vote⁽¹⁾	
	Alpine Select SA, Zoug (indirectement) ⁽²⁾	576 073	15,07 %
	Agemo Corporation, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ⁽³⁾	179 793	4,70 %
	Richard Webb, Londres (indirectement) ⁽⁴⁾	162 869	4,26 %
	BKS Global PCC Limited A, St. Peter Port, Guernsey ⁽⁵⁾	115 065	3,01 %
	Altin n'a pas connaissance des intentions de ces actionnaires quant à une éventuelle vente de leurs actions Altin dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.		
	⁽¹⁾ Base de calcul: capital-actions enregistré actuellement au registre du commerce		
	⁽²⁾ Au 18 décembre 2014		
	⁽³⁾ Selon le rapport annuel 2013 d'Altin		
	⁽⁴⁾ Au 14 février 2014		
	⁽⁵⁾ Au 15 septembre 2014		
ACTIONS PROPRES	Nombre d'actions nominatives	Part de capital et de droits de vote	
	172 330	4,51 %	
	Les actions propres sont détenues par Altin (Cayman) Ltd., George Town, Grand Cayman.		
INFORMATION D'ALTIN	Altin confirme ne disposer actuellement d'aucune information non publiée constituant un fait susceptible d'influencer le cours au sens des règles sur la publicité événementielle de SIX Swiss Exchange SA et devant être publiée.		
FRAIS	L'attribution et l'exercice des options put déposées auprès d'une banque en Suisse sont en principe gratuits.		
IMPÔTS	<p>1. Impôt anticipé L'attribution des options put aux actionnaires d'Altin n'a aucune incidence en matière d'impôt anticipé. L'impôt fédéral anticipé s'élève à 35% sur la différence entre le prix de rachat (converti en francs suisses) et la valeur nominale des actions Altin. L'impôt anticipé est déduit du prix de rachat par Altin et reversé à l'Administration fédérale des contributions.</p> <p>Les personnes domiciliées en Suisse ont droit au remboursement de l'impôt anticipé si elles avaient, au moment du rachat des actions Altin, un droit de jouissance sur ces actions (art. 21, al. 1, let. a LIA). Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent demander le remboursement de l'impôt anticipé dans la mesure où il existe d'éventuelles conventions de double imposition.</p> <p>2. Impôts directs Les explications ci-dessous concernent l'impôt fédéral direct. Les cantons et les communes appliquent généralement des principes analogues à ceux de l'impôt fédéral direct.</p> <p>a) Options put et actions Altin détenues dans la fortune privée: L'attribution et, le cas échéant, le produit de la vente des options put ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct. En cas d'exercice des options put et de vente des actions Altin correspondantes à la société, la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions Altin constitue un revenu imposable.</p> <p>b) Options put et actions Altin détenues dans la fortune commerciale: Le traitement fiscal de l'attribution des options put dépend de leur comptabilisation. Le gain en capital issu d'une vente éventuelle des options put est soumis à l'impôt sur le revenu ou sur le bénéfice. En cas d'exercice des options put et de vente des actions Altin correspondantes à la société, la différence entre le prix de rachat et la valeur comptable des actions Altin constitue un bénéfice imposable.</p> <p>Les personnes domiciliées à l'étranger sont imposées conformément à la législation de leur pays.</p> <p>3. Droit de timbre L'émission et le négoce des options put ne sont pas soumis au droit de timbre de négociation. Le rachat d'actions propres visant à réduire le capital-actions est exonéré du droit de timbre de négociation. Toutefois, SIX Swiss Exchange SA perçoit le cas échéant un émoulement de Bourse.</p>		
RESTRICTIONS DE VENTE	En particulier les États-Unis et les ressortissants américains, l'Espace économique européen Ni les options put ni les actions Altin ne sont offertes publiquement à la vente hors de Suisse; elles peuvent être offertes, vendues, acquises ou livrées à ou depuis d'autres pays que la Suisse, que ce soit directement ou indirectement, à condition de respecter les lois et réglementations en vigueur dans les pays en question.		
DROIT APPLICABLE ET FOR	Les options put sont régies par le droit suisse. Le fort exclusif pour tout litige est celui de Baar.		
REMARQUE	Pour davantage d'informations quant au rachat d'actions nominatives propres veuillez consulter le site internet d'Altin (https://www.altin.ch/about-altin/news/index.htm?lang=fr). Conformément au règlement de cotation de SIX Swiss Exchange SA, la publication d'un prospectus n'est pas obligatoire pour la cotation des options put. La présente annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 du CO.		
BANQUE MANDATÉE	CREDIT SUISSE SA		
ALTIN SA Actions nominatives d'une valeur nominale de 17.00 CHF chacune	N° de valeur 1 442 452	ISIN CH 001 442452 4	Symbole boursier ALTN
Options put	26 979 994	CH 026 979994 3	ALTNP

CREDIT SUISSE 